

| | |
|---------------------------|---|
| Animateur : | M. Laurent Fouché |
| Membres présents : | Mme Véronique Autexier, M. Philippe Andrieux, M. Patrick Bourabier, Philippe Brandy, Manuel Pinaud, Bruno Renon. |
| Membre excusé : | Néant |
| Membre invité : | Néant |
| Membre absent : | Néant |
| Invité absent : | Néant |

Dans le cadre de l'article 188 des RG de la FFF, les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois comme le stipule l'article 39.2 des RG du District) par lettre, par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à 2 jours francs pour les matchs de coupe et pour les 4 dernières rencontres des championnats départementaux (article 39.3 des RG du District). Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

SOMMAIRE

1° Introduction

- Accueil,
- Formalités : validation du PV n°3 du 25/08/2023,
- Civilités,
- Agenda et information de l'Animateur

2° Sujet(s) « Pour décision »

- Organisation de la Coupe de la Charente

3° Sujet(s) « Pour information et échanges »

- Etude des courriers reçus

4° Questions et informations diverses

INTRODUCTION

Accueil : L'Animateur remercie les participants de leur présence.

Formalités : La Commission entérine la validation du PV n°3 du 25/08/2023.

Informations de l'animateur

Néant

SUJET(S) « POUR DECISION »

1° - Organisation des coupes départementales

COUPE DE LA CHARENTE - CREDIT AGRICOLE - TROPHÉE MAURICE BRACHET

67 engagés

| | | | | | | | | | |
|--------------------------------|------------------------------|----|-------------|----|---------|------|----|---------|---|
| 30 septembre - 01 octobre 2023 | 1 ^{er} tour | 4 | Matchs avec | 8 | Équipes | | | | |
| 25 - 26 novembre 2023 | 2 ^{ème} tour | 31 | Matchs avec | 62 | Équipes | dont | 58 | Exempts | B |
| 06 - 07 janvier 2024 | 3 ^{ème} tour | 16 | Matchs avec | 32 | Équipes | | 1 | Exempt | A |
| 24 - 25 février 2024 | 1/8 ^{ème} Finale | 8 | Matchs avec | 16 | Équipes | | | | |
| 30 - 31 mars 2024 | ¼ de Finale | 4 | Matchs avec | 8 | Équipes | | | | |
| 20 - 21 avril 2024 | ½ finale | 2 | Matchs avec | 4 | Équipes | | | | |
| 01 juin 2024 | Finale | 1 | Match avec | 2 | Équipes | | | | |

1^{er} tour : FC Aubeterre, JS Basseau 2, US Chateaufort, FC Confolens 2, JS Garat, AMS Soyaux 2, FC Rouillac, CA St Même les Carrières.

Exempts B : US Abzac, Angoulême St Martin US, US Anais, AS Aigre, Alliance Foot 3 B 2, CS Angoulême Leroy 2, AS Bel-Air, US Bouex, AS Brie, FC Brigueuil, FC Chabonais, ES Champniers 2, AS Chazelles, AS Claix/Blanzac, UA Cognac 2, US Chasseneuil, FCCL 2, ES Elan Charentais, ENT Foot 16, ES Fléac, FC Fontafie, FC Genac Marcillac Gourville, LA Genté, AC Gond-Pontouvre, JS Grande-Champagne, FC Haute-Charente, FCC Isle d’Espagnac, Jarnac Sports 2, ES Javrezac, CO La Couronne, FC La Roche Rivières 2, US Lessac, CR Mansle, AS Merpins 2, AS Mons, USA Montbron, ES Montignac, AMJ Montmoreau, ET.S Mornac, SC Mouthiers, ES Nercillac/Réparsac, FC Nersac, GSF Portugais, AMS Puymoyen 2, FC Rouillet, OFC Ruelle, JS Sireuil 2, FC St Fraigne, FC St Hilaire de Barbezieux, CS St Michel, Stade Ruffec 2, AL St Brice, ENT St Séverin/Palluaud, AMS St Yrieix 2, FC Sud-Charente, UAS Verdille, ASFC Vindelle 2, AS Voeuil et Giget.

Exempt A : ES Linars

Calendrier du 1er tour :

4 matches avec 8 équipes

Le tirage au sort du 1^{er} tour sera effectué le **mercredi 20 septembre 2023**.

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le dimanche 01 octobre 2023 à 15h00 ou le samedi 30 septembre 2023 à 20h00 pour les terrains équipés d’un éclairage classé.

En cas de match nul à la fin du temps réglementaire, les équipes se départageront par l’épreuve des coups de pied au but (**pas de prolongation**).

Les arbitres seront désignés par la C.D.A.

Le représentant du club visiteur fera fonction de délégué.

REGLEMENT FINANCIER

Se référer au Règlement de la Coupe.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l’entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel.

A défaut de fourniture d’adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRES IMPORTANT - FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l’utilisation de la FMI**.

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l’envoyer par mail au District dès le soir du match à

district@foot16.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ATTENTION ! La règle des **REMPACES-REMPACANTS s'applique.
Les clubs peuvent faire figurer 14 joueurs maximum sur la feuille de match**

SUJET(S) « POUR INFORMATION ET ECHANGES »

4° - Néant

QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE(S)

5° - Etude des courriers reçus

- Courriel du club du FC St Germain de Montbron du lundi 28 août 2023 - Pris note
- Courriel du club du FCCL du lundi 28 août 2023 - Pris note
- Courriel du club du FCC Isle d'Espagnac du mardi 29 août 2023 - Pris note
- Courriel du club de l'ES Javrezac du vendredi 01 septembre 2023 - Pris note
- Courriel du Club du FC Confolens du lundi 04 septembre 2023 - Pris note
- Courriel de la mairie de Nersac du lundi 04 septembre 2023 - Pris note
- Courriel du club de JS Basseau du lundi 04 septembre 2023 - Pris note
- Courriel du club de l'ES Lessac du lundi 04 septembre 2023 - Pris note
- Courriel du club du CF Crouin du mercredi 05 septembre 2023 - Pris note

RECAPITULATIF DES DECISIONS DU 05/09/2023

| N° | Thèmes | Décision | Pilote | Mise en œuvre | |
|----------|---|---------------|-----------------------|-----------------|--|
| - | PV n°3 du 25/08/2023 | Validé | - | - | |
| 1 | Organisation du 1 ^{er} tour de la Coupe de la Charente | Validé | Laurent Fouché | Immédiat | |

La prochaine réunion est fixée au mercredi 13 septembre 2023 à 17h15.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h30.

L'animateur
Laurent Fouché



Le Secrétaire de séance
Philippe Brandy

